



## COUP DE POUSSE 2026

# Gérez l'affichage publicitaire et installez une Signalétique d'Information Locale (SIL)

### CAHIER DES CHARGES

#### Contexte

Les dispositions réglementaires concernant l'affichage publicitaire et la signalétique ont été fortement modifiées à travers la mise en œuvre des dispositions de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat et Résilience).

Depuis le 13 juillet 2015, l'évolution de la réglementation notamment celle concernant les pré-enseignes a un impact important : en effet, le nombre d'activités pouvant bénéficier de pré-enseignes le long des routes a été fortement restreint. Afin de proposer une alternative, les collectivités locales peuvent les remplacer par des dispositifs de Signalétique d'Information Locale (SIL).

Dans ce cadre, la charte signalétique des Monts d'Ardèche a été élaborée afin de concilier le développement des activités économiques du territoire du Parc et la valorisation du cadre de vie. Elle rappelle ainsi la réglementation en matière d'affichage publicitaire, enseignes et pré-enseignes et propose la mise en place d'une SIL reconnaissable par une identité graphique propre au PNR des Monts d'Ardèche.

Ce « Coup de pousse SIL » bénéficie du soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

#### Objet :

Le présent « Coup de pousse SIL » a pour objectif d'accompagner les communes et communautés de communes dans des démarches qualitatives en matière d'affichage publicitaire (publicité, enseignes, pré-enseignes) et de signalétique d'information locale pour répondre aux enjeux de développement économique et de préservation/valorisation des paysages.

Il vise en l'attribution d'une aide en faveur de :

- ▶ la réalisation de diagnostics préalables à la mise en place d'une signalétique d'information locale ;
- ▶ la mise en place de dispositifs de SIL (Signalétique d'Information Locale) réalisés conformément aux dispositions de la charte signalétique du Parc ;
- ▶ l'élaboration de règlements locaux de publicité.



## Les bénéficiaires

Les **communes et Communautés de communes** du périmètre du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche n'ayant pas encore bénéficié d'un « Coup de Pousse SIL ».

## Les conditions d'intervention

Le Parc naturel régional accompagnera les communes ou communautés de communes dans la réalisation d'un projet de signalétique répondant aux principes suivants :

### 1) Diagnostic ou règlement local de publicité

Le projet devra :

- être élaboré en concertation avec le Parc, les habitants, les acteurs économiques et les partenaires institutionnels ;
- intégrer les préconisations contenues dans la charte signalétique du Parc (format, lieu d'implantation, matériau, couleur, etc.).

### 2) Signalétique d'Information Locale

Le projet devra :

- être élaboré en concertation avec les habitants, les acteurs économiques, les gestionnaires des routes ;
- permettre la suppression de dispositifs illégaux ou obsolètes ;
- être exemplaire en matière d'intégration paysagère (choix des matériaux, couleur, etc.) ;
- faire appel dans la mesure du possible aux savoir-faire locaux.

### 3) L'engagement de la collectivité :

La collectivité s'engage à :

- informer et associer les habitants et les acteurs économiques de la démarche en cours ;
- appliquer la Charte signalétique du Parc ;
- faire supprimer les dispositifs d'affichage publicitaire illégaux ;
- associer le Parc aux différentes étapes du projet
- solliciter le Parc pour avis avant validation des « Bon à Tirer » et lancement de fabrication d'un équipement de SIL ou avant l'arrêt d'un règlement local de publicité ;
- assurer l'entretien de l'ensemble des dispositifs, leur mise à jour et leur remplacement en cas de détérioration.

## Les modalités d'interventions

### Eligibilité des dépenses :

Sont concernées uniquement des dépenses **d'investissement**.

**Les dépenses d'investissement** éligibles sont :

- les prestations de diagnostics préalables à la mise en place d'une signalétique d'information locale (schéma de jalonnement par exemple) ;
- les prestations relatives à la mise en place d'un règlement local de publicité, préalable à investissement ;
- les équipements de signalétique.

### Intensité de l'aide du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche :

Taux prévisionnel :

- **Pour les communes : aide à hauteur de 50 % dans la limite de 3000 euros HT d'aide par projet.**
- **Pour les communes engagées dans les démarches « Petite villes de demain » et « Village de demain » : aide à hauteur de 50 % dans la limite de 4500 euros HT d'aide par projet.**



## Les étapes à suivre :

Calendrier d'instruction des dossiers :

Les dossiers sont reçus dès la parution du cahier des charges, instruits au fil de l'eau sur le 1<sup>er</sup> trimestre :

- Le bénéficiaire potentiel adresse au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche le formulaire de déclaration d'intention (Cf. dossier joint Etape 1) avant le 30 avril 2026.
- Sur la base du descriptif du projet et éventuellement d'une visite sur site, le Parc étudie l'éligibilité du dossier.  
Le principe de l'attribution de l'aide et son montant est validé techniquement aux regards des critères suivants :
  - la qualité du projet
  - la maturité du projet,
  - les porteurs de projet n'ayant jamais bénéficié des coups de pousse sont prioritaires.
- **Les dossiers retenus et les montants alloués seront présentés pour délibération** en comité syndical du 24 février 2026 puis en bureau syndical du premier trimestre 2026.
- Le bénéficiaire retenu **envoie au Parc le dossier de demande de subvention complet**. Le Parc apporte un appui technique dans l'élaboration du dossier de demande de subvention. (Cf. dossier joint Etape 2) avant le 1<sup>er</sup> juillet 2026.
- Votre demande sera déposée auprès de la Région par les services du Parc naturel régional via le Portail des aides, plateforme régionale.

**Les travaux ne peuvent démarrer qu'à réception de l'arrêté attributif de subvention donné par la Région.** Pour éviter le risque d'engager une dépense qui ne serait pas financée, il est demandé de démarrer les dépenses et travaux après réception de l'arrêté attributif fourni par la Région et de ne pas tenir compte de la date de l'accusé de réception du dossier complet de la Région pour l'éligibilité des dépenses.

**Un accompagnement technique du Parc** est prévu tout au long de l'opération

Une visite de contrôle au cours des travaux et lors de la réception des travaux est organisée en présence des services du Parc (contrôle des installations et de la suppression des dispositifs obsolètes et/ou illégaux). Les expertises et travaux se dérouleront durant la période 2026/2027.

## Contact

À tout moment, vous pouvez contacter le chargé de mission référent pour ce « Coup de pousse SIL ». Il vous informera lors d'un premier échange et vous accompagnera dans la conduite de votre projet :

**Jérôme DAMOUR - [jdamour@pnrmr.fr](mailto:jdamour@pnrmr.fr)**  
Tél : 04.75.36.38.98 / Portable : 06.19.21.71.20  
Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche  
50, allée Marie Sauzet - 07380 JAUJAC



## ETAPE 1

### FORMULAIRE DE DECLARATION D'INTENTION

Gérez l'affichage publicitaire et installez  
une Signalétique d'Information Locale (SIL)

#### CADRE A REMPLIR PAR L'EQUIPE TECHNIQUE DU PARC DES MONTS D'ARDECHE

N° d'ordre		DATE DE RECEPTION	
Référence et intitulé de l'action :			

#### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

<input type="checkbox"/> COMMUNES	
<input type="checkbox"/> COMMUNAUTE DE COMMUNES DE :	
REPRESENTEE PAR :	
Téléphone / fax	
Courriel	



## DESCRIPTION DU PROJET

<b>Contexte du projet</b>	
<b>Finalités du projet :</b>	
<b>Modalités de mise en œuvre :</b>	
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation</b>	Début : Fin :



## COUTS PREVISIONNELS

Nature des dépenses	Montant total des travaux (HT)
Nature des recettes	Montant par financements (HT)

**Je m'engage à ne pas débuter les travaux faisant l'objet de la présente demande d'aides avant réception de l'arrêté attributif de subvention de la Région et certifie l'exactitude des renseignements inscrits ci-dessus.**

Fait à , le

Signature du demandeur

### Contact :

**Jérôme DAMOUR** - [jdamour@pnrm.fr](mailto:jdamour@pnrm.fr)  
Tél : 04.75.36.38.98 / Portable : 06.19.21.71.20  
Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche  
50, allée Marie Sauzet - 07380 JAUJAC



## **ETAPE 2**

### **DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION**

#### **PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR**

Votre demande sera déposée auprès de la Région par les services du Parc naturel régional via le Portail des aides, plateforme régionale.

Pour cela l'ensemble des informations et pièces ci-dessous sont demandées et nécessaires à votre demande de subvention. Les dossiers incomplets ne pourront pas être déposés.

A la suite de la saisie effectuée par le Parc, la Région vous transmettra l'accusé de réception de votre demande et l'instruira. La Région sera alors votre interlocuteur direct pour la validation et par la suite, l'instruction administrative et financière de votre projet.

Courrier de demande de subvention <b>signé</b>	Annexe 1	<input type="checkbox"/>
Document autorisant le représentant légal à solliciter une subvention : <b>Pour les collectivités</b> : Délibération approuvant l'action et son plan de financement comportant visa de la Sous-Préfecture <b>signée</b> <b>Pour les associations</b> : Procès-verbal signé d'assemblée générale autorisant le représentant de l'association à solliciter la subvention et les statuts. <b>Autres</b> : document attesté signé.	Annexe 2 Modèle de PV	<input type="checkbox"/>
Plan de financement <b>signé</b>	Annexe 3	<input type="checkbox"/>
Comportant le Calendrier de réalisation		<input type="checkbox"/>
Le N°Siret		<input type="checkbox"/>
Fiche descriptive <b>en format texte</b> (pas de format pdf, jpg, etc.)	Annexe 4	<input type="checkbox"/>
Attestation de non-commencement de travaux <b>signée</b>	Annexe 5	<input type="checkbox"/>
Attestation de <u>régime TVA de la structure</u> <b>signée</b>	Annexe 6	<input type="checkbox"/>
Attestation <u>régime TVA de l'action</u> : <b>signée</b>	Annexe 7	<input type="checkbox"/>
Devis précis correspondant aux montants du plan de financement pour la totalité de dépenses		<input type="checkbox"/>
RIB : relevé d'identité bancaire signé par la structure		<input type="checkbox"/>
Contrat d'engagement républicain	Annexe 8	<input type="checkbox"/>
Attestation sur l'honneur concernant l'obligation de communiquer sur l'opération	Annexe 9	<input type="checkbox"/>

#### **Constitution du dossier :**

- ❶ **Les dossiers complets doivent être transmis au Parc avant la date limite**, à défaut la demande de financement auprès de la Région ne pourra pas être effectuée.
- ❷ **Vérifier la cohérence des pièces** : Elles doivent être mises à jour au fur et à mesure de la préparation du projet
  - les devis doivent correspondre au plan de financement, chaque prévision de dépense inscrite au budget doit être justifiée par un devis
  - le montant de la subvention sollicitée et du budget du projet doit être le même dans la délibération, le courrier de demande de subvention, le plan de financement et la délibération.

#### **Point de vigilance :**

- **Les dépenses ne doivent pas être engagées avant l'arrêté d'attribution de la subvention par la Région.**
- **La réalisation du projet doit respecter les dates d'instruction données par la Région dans l'arrêté d'attribution de la subvention.**



Lieu, date

Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Direction de l'Environnement et écologie positive  
A l'attention de Frédéric GIRARD

101 cours Charlemagne  
69 002 LYON

Objet : Coup de pousse « Gérez l'affichage publicitaire et  
installez une Signalétique d'Information Locale (SIL) »

Dossier porté par : « Porteur de projet »

Dossier suivi au PNR par : Jérôme DAMOUR

Monsieur le Président,

Je vous prie de recevoir la demande de subvention pour l'opération

« Nom du projet »

pour un montant de XXX € HT/TTC

dans le cadre du « Coup de pousse SIL » du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche,

pour un budget total de XXX € HT/TTC.

Vous trouverez le dossier technique sur la plateforme Portail des aides.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Prénom Nom  
Fonction



## PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du **date**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le ...**date**.....à ...**heure**.....à **lieu**....

Ordre du jour :

- .....
- .....
- .....

Concernant le point du jour relatif à **nom du projet**, le conseil d'administration décide de solliciter l'aide financière de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du Coup de pousse du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Cette demande pour l'opération « Nom du projet » sollicite un montant de **XXX € HT/TTC** de subvention dans le cadre du Coup de pousse du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, pour un budget total de **XXX € HT/TTC**.

Certifié exact,

Nom prénom  
Fonction



## PLAN DE FINANCEMENT

## CALENDRIER ET N°SIRET

Objet : Coup de pousse « Gérez l'affichage publicitaire et installez une Signalétique d'Information Locale (SIL) »

Dossier porté par « Porteur de projet »

Dossier suivi au PNR par : Jérôme DAMOUR

Nom de l'action

**Plan de financement :**

**Dépenses en Investissement  
HT ou TTC (rayer la mention inutile) \***

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
			Coup de pousse Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (Région Auvergne Rhône-Alpes)		
Total		100%	Total		100%

\*les porteurs de projets récupérant la TVA ou le FCTVA doivent établir un plan de financement HT, si la TVA et le FCTVA ne sont pas récupérés, le plan de financement est TTC.

**Calendrier :**

Date de début de l'action prévue : .....  
Date de fin de l'action prévue : .....

**Numéro SIRET :** .....

Date et signature

Prénom Nom  
Fonction



## FICHE DESCRIPTIVE

Objet : Coup de pousse « Gérez l'affichage publicitaire et installez une Signalétique d'Information Locale (SIL) »

Dossier porté par « Porteur de projet »

Dossier suivi au PNR par : Jérôme DAMOUR

Nom de l'action

<b>Contexte</b>	
<b>Objectifs</b>	
<b>Descriptif</b>	



## ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné(e),  
« Nom, prénom, fonction », de « nom de la structure » atteste que l'action «Nom de l'action» n'a pas commencé.

Pour faire et valoir ce que de droit.

A lieu, date

Signature

Fonction,

Nom prénom



## ATTESTATION DU REGIME TVA DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

Je soussigné(e), **Nom, prénom, fonction**, atteste que le **Nom de la structure porteuse du projet** :  
*Cochez la case correspondante*

- est assujetti(e) à la TVA
- n'est pas assujetti(e) à la TVA et est éligible au remboursement du FCTVA
- n'est pas assujetti(e) à la TVA et n'est pas éligible au remboursement du FCTVA

Pour faire et valoir ce que de droit.

A **lieu, date**  
Signature

**Fonction,**

**Nom prénom**



## ATTESTATION REGIME TVA ET IMPUTATION COMPTABLE DE L'OPERATION

Je soussigné(e), nom, prénom, atteste sur l'honneur que l'opération nom de l'opération dans le cadre du coup pousse « Gérez l'affichage publicitaire et installez une Signalétique d'Information Locale (SIL)» répond aux critères suivants :

*Cochez la mention correspondante :*

### **Situation vis-à-vis de l'assujettissement TVA**

- Est assujettie à la TVA
- n'est pas assujettie à la TVA

### **Imputation comptable de l'opération**

- Inscrit cette action en section investissement
- Inscrit cette action en section fonctionnement

### **Situation de la collectivité au regard du FCTVA**

- Relève du FCTVA
- ne relève pas du FCTVA

En conséquence, le régime TVA appliqué à l'objet de la présente demande est :

- Hors Taxe (HT)
- Toutes Taxes Comprises (TTC)

A lieu, date

Signature

Fonction,

Nom prénom





## Contrat d'engagement républicain

Applicable aux bénéficiaires de subventions régionales en déclinaison de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

### **ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

Le respect des lois de la République s'impose à tout bénéficiaire de subventions régionales, qui ne doit entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

Le bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les autres collectivités publiques.

Il interdit le port de tenues vestimentaires traduisant une quelconque forme de prosélytisme religieux dans un équipement public, à l'exception des représentants des cultes.

Il s'engage à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

### **ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

Le bénéficiaire s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations, fondations ou établissements dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

### **ENGAGEMENT N° 3 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

Le bénéficiaire s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Il s'engage, dans son fonctionnement interne, dans son offre de service comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée ou toute autre forme de discrimination qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'il poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Il prend les mesures, compte tenu des moyens dont il dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.



## **ENGAGEMENT N° 4 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE**

Le bénéficiaire s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, il s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque, notamment envers les forces de l'ordre, et à ne pas cautionner de tels agissements. Il s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

## **ENGAGEMENT N° 5 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE**

Le bénéficiaire s'engage à n'entreprendre, ne soutenir ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Il s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Il s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Il s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

## **ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

Le bénéficiaire s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, la devise de la République et tous les représentants de la République.

A

Le

Le bénéficiaire de l'aide régionale

(nom et signature identifiables - tampon de la structure)



**Attestation sur l'honneur concernant l'obligation  
de communiquer sur l'opération**

Je, soussigné(e) (**NOM Prénom**) .....  
Représentant légal de .....

Déclare sur l'honneur m'engager à communiquer sur Coup de pousse « Gérez l'affichage publicitaire et installez une Signalétique d'Information Locale (SIL)» en précisant les financeurs de l'opération et l'accompagnement du Parc.

Cet engagement comprend en particulier :

- la pause de panneaux comprenant les logos des financeurs et du Parc naturel régional lors des travaux,
- la communication dans les différentes presses locales en précisant systématiquement les financeurs et l'accompagnement technique du Parc naturel régional,
- la possibilité de réaliser une conférence de presse, en invitant en amont les représentants des financeurs et du Parc naturel régional,
- la mise en place d'une signalétique pérenne précisant les financeurs et le Parc naturel régional, une fois les travaux et installations finis.

J'ai bien noté que le non-respect de ces engagements peut compromettre le versement de la subvention régionale allouée pour cette opération.

A

Le

Le bénéficiaire de l'aide régionale  
(nom et signature identifiables - tampon de la structure)

